



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 28 juin 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 53

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 28 juin 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par les élèves de la St. Francis Xavier High School.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville à M. Christo Bilukidi. Né en Angola, M. Bilukidi a vécu en France et au Brésil avant de s'installer avec sa famille à

Ottawa. Il a commencé à jouer au football à sa dernière année à la St. Patrick's High School, puis a joué pour l'Eastern Arizona College et la Géorgie. En 2016, après quatre saisons dans la National Football League avec les Raiders d'Oakland, les Bengals de Cincinnati et les Ravens de Baltimore, M. Bilukidi a délaissé sa carrière de joueur de football pour retourner à Ottawa. Devenu ambassadeur pour la Société de logement communautaire d'Ottawa (LCO), M. Bilukidi a organisé un camp de football pour les jeunes de l'organisme et a participé à un camp des arts, où il a eu l'occasion de parler de sa collection de vêtements pour hommes, Idlewood Bespoke, et d'entrepreneuriat avec des enfants de tous les âges. Il a aussi expliqué aux jeunes que le fait de provenir d'un milieu défavorisé ne devrait pas les décourager de réussir dans la vie. Les sujets de discussion dépassent largement le cadre du football; M. Bilukidi est prêt à parler de n'importe quoi.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier et à *huis clos* de la réunion du Conseil municipal du 14 juin 2017

CONFIRMÉS

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Le nouvel accord fédéral-provincial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants assure un financement accru à l'Ontario

- Rapport de l'AMO aux municipalités membres : points saillants de la réunion du conseil d'administration de juin 2017

Pétitions :

- Pétition électronique reçue comprenant le nom de 1936 personnes demandant que la monte de taureaux soit interdite dans la ville d'Ottawa.

Autres communications reçues :

- Soumissions reçues comportant la signature de 572 personnes s'opposant au projet de la Conservation de la Nation Sud de « Remise en état des terres humides » sur les propriétés de la Ville

ABSENCES

Aucune absence n'a été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 53/1

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que le rapport de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. intitulé «Rapport annuel de 2016 de l'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.»; le rapport confidentiel n° 10 de la Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 12 de le Comité de la vérification; le rapport n° 24 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 14 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport 46A du Comité de l'urbanisme; le rapport 14 de la Commission du transport en commun; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions

assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 14 juin 2017», soient reçus et examinés; et

Que la pétition concernant la monte de taureaux, figurant sous la rubrique Communications, soit reçue.

ADOPTÉE

RAPPORTS

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

- | |
|---|
| <p>1. RAPPORT ANNUEL DE 2016 DE L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.</p> |
|---|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal :

1. **Reçoive les états financiers consolidés audités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 présentés dans son Rapport annuel, soit le document no 1 (publié séparément et déposé auprès du greffier municipal);**
2. **Nomme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2017;**
3. **Approuve les recommandations formulées par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., plus précisément que le Conseil municipal :**
 - a. **nomme les personnes mentionnées dans le document no 2 (accompagnant le Rapport annuel), afin qu'elles siègent aux conseils d'administration respectifs de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée pour un mandat de la durée précisée ; et**

- b. demande que le conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. élise Jim Durrell, C.M. comme président des conseils d'administration respectifs de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée ;**

- 4. Approuve la recommandation formulée par le conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (Hydro Ottawa), plus précisément que la Ville d'Ottawa, à titre d'actionnaire, autorise Hydro Ottawa à offrir des mécanismes de financement à des organisations autres que ses filiales aux fins de la prestation de services liés à l'énergie, avec l'approbation de son propre conseil d'administration, mécanismes en vertu desquels le remboursement des coûts initiaux pris en charge par Hydro Ottawa devrait être pleinement financé à même une ou plusieurs sources grâce aux produits ou aux services fournis :**

 - a. économies d'énergie pour le client;**
 - b. gains d'efficacité opérationnelle;**
 - c. économie de coûts d'entretien;**
 - d. réduction des futures dépenses en immobilisations;**
 - e. incitatifs reçus du gouvernement.**

- 5. Autorise le maire et le greffier municipal à signer au nom de la Ville d'Ottawa, en sa qualité d'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

2. NOMINATION D'UN MÉDECIN ADJOINT EN SANTÉ PUBLIQUE – À HUIS CLOS – AFFAIRES PRIVÉES CONCERNANT UNE PERSONNE QUI PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE. DATE DE COMPTE RENDU : SUR APPROBATION PAR LE CONSEIL

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SANTÉ :

1. **Que le Conseil recommande la nomination de la D^r Geneviève Cadieux comme médecin adjoint en santé publique au ministre de la Santé et des Soins de longue durée conformément à la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa* et à la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*; et**
2. **Sous réserve de l'approbation de la recommandation n^o 1, que le Conseil transmette au ministre de la Santé et des Soins de longue durée sa recommandation visant l'approbation de cette nomination.**

ADOPTÉES

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT N^o 12 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

3. BUREAU DE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DU CHANGEMENT EN LIEN AVEC LE TRAIN LÉGER – RAPPORT FINAL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du rapport sur la vérification de la planification et de la gestion du changement en lien avec le train léger – Rapport final.

REÇUE

4. BUREAU DE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN DE JEUX GIVER 150 DU PARC DE MOONEY'S BAY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil examine et approuve les recommandations du rapport.

ADOPTÉE

5. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT SUR LA LIGNE DIRECTE DE FRAUDE ET D'ABUS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil examine et approuve la recommandation du rapport.

ADOPTÉE

6. BUREAU DE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT D'ENQUÊTE SUR DES ÉCARTS NÉGATIFS DANS TROIS DÉPÔTS DE CENTRES DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil examine et approuve les recommandations du rapport.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 24 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

7. STRATÉGIE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SPORT DE LA VILLE D'OTTAWA (2017-2022)

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la Stratégie municipale en matière de sport de la Ville d'Ottawa (2017 2022) telle qu'elle est décrite dans le présent rapport et jointe séparément (document 1).

ADOPTÉE

8. CÔTE-DE-SABLE – NORMES SUR LES BIENS, DÉCHETS ET AUTRES QUESTIONS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve les modifications au Règlement sur l'entretien des propriétés (2005-208, dans sa version modifiée) et au Règlement sur les normes d'entretien des biens (2013-416) figurant dans le Document 2 et décrites dans le présent rapport, dans le cadre d'un projet pilote qui entrera en vigueur dès l'adoption des modifications et se terminera le 12 juillet 2019 et demande au personnel de fournir une évaluation des résultats de ce projet pilote ainsi que toute recommandation associée une fois le projet terminé;**
- 2. délègue au gestionnaire, Services des règlements municipaux, le pouvoir de finaliser les règlements modificatifs décrits dans la recommandation 1 et d'y**

- apporter des modifications mineures afin d'être conforme à l'intention du Conseil pour la durée du projet pilote;**
- 3. approuve le fait que les lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides s'appliqueront à tout aménagement résidentiel situé dans le secteur « A » indiqué dans le Document 1, comme décrit dans le présent rapport;**
 - 4. demande au directeur général, Direction générale des travaux publics et de l'environnement, d'entreprendre une étude afin de déterminer des moyens de diminuer le nombre de contenants de déchets et de recyclage entreposés et placés en bordure de rue dans le secteur « A », indiqué sur le Document 1, et de présenter les résultats de l'étude et toute recommandation associée lors du prochain mandat du Conseil;**
 - 5. demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'examiner les questions soulevées dans le présent rapport dans le cadre de son examen de la zone R4 située dans le secteur A, Document 1, comme indiqué dans le présent rapport.**

ADOPTÉES avec la dissidence du conseiller T. Tierney.

RAPPORT N^o 14 DE LA COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE

<p>9. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PORTÉE GÉNÉRALE DU BASSIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SITUÉ À L'ANGLE BASELINE-WOODROFFE</p>

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les résultats de l'évaluation environnementale de portée générale visant le bassin de gestion des eaux pluviales Baseline-Woodroffe, comme l'expose en détail le document 1, et charge le personnel de diffuser l'avis d'achèvement d'étude pour une période d'examen public de 30 jours, conformément à la procédure de l'annexe « B » de l'Évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

10. DE GESTION DE LA FORÊT URBAINE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve le Plan de gestion de la forêt urbaine, ci-joint en tant que document 1;**
- 2. charge le personnel d'entamer la première année d'application du plan de travail 2018-2021, décrit dans le présent rapport et résumé dans le document 3;**
- 3. charge le personnel de rendre compte au Comité et au Conseil sur la mise en œuvre du Plan de gestion de la forêt urbaine et sur les prochaines étapes recommandées d'ici au 1er trimestre de 2019;**
- 4. confirme l'approbation du Plan de gestion de la forêt urbaine, en tant que politique de la Ville adoptée aux termes du paragraphe 270 (1) 7 de la Loi de 2001 sur les municipalités, une fois entré en vigueur le paragraphe 32 du projet de loi 68, comme le stipule le présent rapport.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 14 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

<p>11. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS - TRANSPORT EN COMMUN</p>

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Que le Conseil :

- 1. approuve la clôture des projets d'immobilisation.**
- 2. approuve les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
- 3. permet que les projets mentionnés dans le document 3 qui se qualifient pour une clôture restent ouverts;**
- 4. retourne les soldes de financement suivants et d'éliminer le pouvoir d'endettement en raison de la clôture des projets et des ajustements budgétaires :**
 - a) 0,226 million de dollars dans le fonds de réserve des immobilisations du transport en commun;**
 - b) 0,030 million de dollars dans le fonds de réserve du parc de véhicule de Para Transpo;**
 - c) 2,526 millions de dollars se rapportant au pouvoir d'endettement.**

ADOPTÉES

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT N^o 24 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

A. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – SALON DEIRDRE-MCQUILLAN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la demande visant d'attribuer le nom de « salon Deirdre-McQuillan » à un salon du Centre communautaire d'Ottawa-Sud.

ADOPTÉE

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE
RAPPORT N^o 14

B. PROGRAMME DE PRÉVENTION DES REFOULEMENTS –
COMPTE RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve les exigences et le plan de mise en œuvre du Programme de prévention des refoulements selon les modalités exposées dans le présent rapport;**
- 2. approuve une modification à apporter au Règlement municipal sur l'eau 2013 360 afin d'y ajouter l'annexe G (Programme de prévention des refoulements) reproduite ci**

joint dans l'annexe 1, ainsi que toutes les modifications consécutives obligatoires à apporter aux dispositions principales du Règlement pour qu'elles entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 46A DU COMITÉ DE L'URBANISME

C. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ANOMALIE – PARTIE DES 2333 ET 2345, CHEMIN MER BLEUE, 2336, CHEMIN TENTH LINE ET UNE PARCELLE SANS ADRESSE MUNICIPALE SITUÉE AU SUD DES BIENS-FONDS VISÉS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant une partie des 2333 et 2345, chemin Mer Bleue, le 2336, chemin Tenth Line et une parcelle sans adresse municipale située au sud des biens-fonds visés, afin de modifier la zone sous-jacente de plaine inondable et de supprimer le symbole d'aménagement différé appliqué aux terrains visés, comme l'illustre le document 1 et l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

D. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1100, RUE KENASTON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement au 1100, rue Kenaston, soit l'ajout d'une exception à la zone de petites institutions existante, de

façon à permettre l'utilisation d'un logement connexe à un lieu de culte existant, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

E. RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL 14 JUIN 2017

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 14 juin 2017, comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de document 1.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 53/2

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que le rapport de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. intitulé «Rapport annuel de 2016 de l'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.»; le rapport confidentiel n° 10 de la Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 12 de le Comité de la vérification; le rapport n° 24 du Comité des services communautaires et de protection ; le rapport n° 14 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport n° 46A du Comité de

l'urbanisme; le rapport 14 de la Commission du transport en commun; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 14 juin 2017 », soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 53/3

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

Que les règles de procédure soient suspendues pour examiner la motion suivante, afin de permettre au programme de voiturier temporaire de commencer le plus tôt possible, car c'est la haute saison touristique.

ATTENDU QUE le marché By organise des événements pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada, dont le Village de l'inspiration, qui attirera un nombre accru de visiteurs au marché By et réduira également temporairement le nombre de places de stationnement disponibles et

ATTENDU QUE le *Règlement du programme du marché By 2008-449* autorise la délivrance de permis pour des « services touristiques » qui comprennent les « services d'information touristique, les services de location de vélos, les services d'autobus d'excursion, les services de visite à pied guidée et les services de cyclotaxi » et

ATTENDU QUE pour améliorer l'accès au stationnement, un programme pilote de voiturier temporaire sera ajouté en tant que catégorie de permis disponible sous « services touristiques » et les permis pourront être délivrés par le gestionnaire des marchés, sous réserve des modalités et conditions déterminées par le gestionnaire des marchés et du paiement des frais de permis et d'étal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la catégorie de permis « services touristiques » du *Règlement du programme du marché By 2008-449* soit modifiée afin de permettre temporairement, jusqu'au 31 décembre 2017, un service

voiturier et que les licences et permis à cette fin soient administrés par le gestionnaire des marchés, qu'ils comprennent des modalités et conditions comme déterminées par le gestionnaire des marchés et qu'ils fassent l'objet d'un paiement de frais de permis de 150,00 \$ et de frais d'étal mensuels de 200,00 \$.

ADOPTÉE

MOTION NO 53/4

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le maire J.Watson

Que les règles de procédure soient suspendues, en raison du début de la saison estivale, pour examiner la motion suivante :

ATTENDU QUE le Petrie Island Canoe Club est un organisme à but non lucratif offrant aux résidents des services communautaires et récréatifs dans l'est d'Ottawa à un coût raisonnable et

ATTENDU que le groupe a déclaré qu'un conteneur d'expédition temporaire était nécessaire pour protéger l'équipement de programmation contre les intempéries et le vol et

ATTENDU QU'en raison de la récente inondation et de l'infiltration d'eau dans la propriété, le Petrie Island Canoe Club n'a pas pu lancer sa programmation sur l'île Petrie jusqu'à tout récemment et

ATTENDU QUE les représentants du Petrie Island Canoe Club ont été avisés que le club était tenu de payer des frais administratifs de 1 198,93 \$ (TVH incl.) ainsi qu'un loyer mensuel de 26,00 \$ (TVH incl.), estimé à 104,00 \$ pour quatre mois, afin de placer un conteneur d'expédition temporaire au 795, chemin Trim (parc de l'île Petrie) en vertu d'un permis d'occupation et

ATTENDU QUE les représentants du Petrie Island Canoe Club ont indiqué que c'était difficile pour eux de payer ces frais en raison du retard dans leur programmation de cette année et qu'ils ont demandé que les frais soient annulés et

ATTENDU QUE le personnel a le pouvoir d'annuler les frais administratifs pour d'autres groupes sans but lucratif « quand l'entente est conclue avec un autre organisme gouvernemental, un organisme de bienfaisance ayant un numéro d'enregistrement à l'Agence du revenu du Canada ou un groupe à but non lucratif

financé par la Ville ou engagé à forfait par la Ville pour la prestation d'un programme municipal » et

ATTENDU QUE, bien que le Petrie Island Canoe Club ne respecte pas actuellement les critères d'exemption, il fournit quand même un service similaire à d'autres clubs de canot d'Ottawa, comme le Ottawa River Canoe Club, qui ont conclu un accord à long terme avec la Ville pour 1 \$ par année et sont exemptés des frais administratifs étant donné qu'ils sont admissibles à l'exemption en vertu du règlement 2016-369;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve une exemption pour le Petrie Island Canoe Club pour les frais administratifs de 1 198,93 \$ (TVH incl.) et les frais de location mensuels de 26,00 \$ (TVH incl.), estimés à 104,00 \$ pour quatre mois, afin de lui permettre de placer un conteneur d'expédition temporaire au 795, chemin Trim (parc de l'île Petrie) en vertu d'un permis d'occupation pour la saison 2017, comme décrit dans la présente motion, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'on demande au personnel de travailler avec le Petrie Island Canoe Club afin de déterminer s'il y a d'autres options d'entreposage à proposer à ce groupe dans les années à venir, conformément aux politiques et programmes actuels de la Ville.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le conseiller M. Taylor

ATTENDU QU'il est important que le maire ou le maire suppléant soit disponible en tout temps pour signer des documents juridiques et s'occuper d'autres questions administratives en temps opportun et

ATTENDU QUE les horaires sont souvent difficiles à coordonner durant les mois d'été, et que le Bureau du greffier municipal recommande la nomination d'un maire suppléant intérimaire pour qu'il y ait quelqu'un de disponible si le maire et les maires suppléants étaient absents ou indisponibles en même temps et

ATTENDU QUE le conseiller Eli El-Chantiry a indiqué qu'il sera à Ottawa et disponible pendant la majeure partie de l'été;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, pour la période du 13 juillet 2017 au 22 août 2017, le conseiller Eli El-Chantiry se voie déléguer les pouvoirs de maire suppléant intérimaire, en vertu de l'article 242 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans le cas où le maire et les maires suppléants sont absents ou indisponibles.

MOTION

Motion de C. McKenney

Appuyée par le conseiller T. Nussbaum

ATTENDU QUE le marché de nuit du quartier chinois du Festival asiatique d'Ottawa est un festival en plein air visant à promouvoir la culture et le patrimoine asiatiques au cœur du quartier chinois d'Ottawa et

ATTENDU QUE le marché de nuit du quartier chinois du Festival asiatique d'Ottawa aura lieu du vendredi 28 juillet 2017 au dimanche 30 juillet 2017 et

ATTENDU QUE la rue Somerset Ouest, depuis l'avenue Bronson jusqu'à la rue Arthur, doit être fermée pour accueillir le festival et le montage du festival dans la rue et

ATTENDU QUE le montage du festival dans la rue commencera à 8 h le vendredi 28 juillet 2017 et que le festival commencera à 13 h le vendredi 28 juillet 2017 et

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux (2001-260)* de la Ville d'Ottawa interdit les fermetures de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture de la rue Somerset Ouest, depuis l'avenue Bronson jusqu'à la rue Arthur, de 8 h le vendredi 28 juillet 2017 jusqu'à 8 h le dimanche 30 juillet 2017 pour le marché de nuit du quartier chinois du Festival asiatique d'Ottawa, à condition qu'il respecte les exigences et conditions et obtienne l'approbation de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES).

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 53/5

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2017-213. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement sur les feux en plein air (no 2004-163) en ce qui a trait à la mise à jour des annexes de ce règlement.
- 2017-214. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2017-92 sur les terrasses sur emprise sur les voies publiques de la ville.
- 2017-215. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-216. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2001-301 sur la nomination d'agents d'application des règlements municipaux à la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et à la Direction générale des transports.
- 2017-218. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain dont la désignation municipale est le 1100, rue Kenaston.
- 2017-219. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 de la Ville d'Ottawa afin de changer le zonage d'une partie des terrains dont les désignations municipales sont les 2333 et 2345, chemin Mer Bleue, le 2336, chemin Tenth Line et une parcelle adjacente sans adresse au sud.

2017-220. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1268 situées sur la voie privée Passageway.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 53/6

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2017-221 ratifiant les délibérations du Conseil du 28 juin 2017.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 25.

GREFFIER

MAIRE